

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 26 février 2019

Date de l'annonce publique de la séance : 19 février 2019

Date de la convocation des conseillers : 19 février 2019

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Zigrand René, Groben Marc, échevins ; Hilger François, Loes Michel, Muller Fernand, Rehlinger Marc, Schaus Tom, conseillers.

Absent excusé : Mareike Bönigk ;

Point 4: **Fixation d'un tarif pour le cautionnement des badges du système de contrôle d'accès.**

Le conseil communal,

Considérant que la commune a remplacé son système de fermeture traditionnel par un système de contrôle électronique fonctionnant par badges ;

Considérant que les personnes privées désireux louer une salle communale doivent s'approprier d'un tel badge ;

Qu'il y a lieu de demander un cautionnement pour la délivrance du badge qui sera libéré en cas de restitution du badge ;

Vu la remarque de la Direction du Contrôle de la Comptabilité Communale relative aux recettes perçues pour des cautionnements demandées pour la délivrance de badges électroniques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

décide à l'unanimité

de fixer le tarif pour le cautionnement d'un badge du système de contrôle d'accès des bâtiments communaux à 10,00 €.

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour extrait conforme,
Bettborn, le 16 juillet 2019

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Notre réf.: 82dx4547f
Votre réf.:

Dossier suivi par : Désirée ZILLI
Tél. 247-84645
E-mail desiree.zilli@mi.etat.lu



Commune de Préizerdaul
Monsieur le Bourgmestre
3, rue de la Mairie
L-8606 Bettborn

Luxembourg, le 31 juillet 2019

Objet : Fixation d'un tarif pour le cautionnement des badges du système de contrôle d'accès.
Délibération du conseil communal du 26 février 2019.

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 26 février 2019 aux termes de laquelle le conseil communal de Préizerdaul a fixé un tarif pour le cautionnement des badges du système de contrôle d'accès.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

Taina Bofferding



Certificat de publication

Par la présente, il est certifié que le présent avis a été dûment publié et affiché pendant 8 jours du 9 août au 16 août 2019 inclus dans la rue de l'église à Bettborn, endroit usuel des affichages et qu'aucune réclamation n'a été présentée.

Bettborn, le 17 janvier 2020

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,



Bettborn, le 8 août 2019

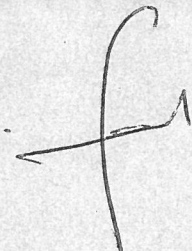
AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de la commune Préizerdaul que dans sa séance du 27 février 2019, le Conseil Communal de la commune Préizerdaul a fixé un tarif pour le cautionnement des badges du système de contrôle d'accès.

Ladite délibération a été approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 31 juillet 2019.

Conformément à l'article 82 de la loi communale du 13 décembre 1988, le public peut prendre connaissance du texte intégral de la délibération à la maison communale, et elle devient obligatoire trois jours après sa publication par voie d'affiche.

Le Secrétaire communal,



Le Bourgmestre,

